



Vol de biens en entreprise

Par **alphamick**, le **06/01/2008** à **20:07**

voila j'ai ete victime d'un vol au sein de mon entreprise...ma malette de couteaux d'une valeur de 900€ a ete volee dans mon casier mais il n'y a pas de traces d'effraction(pas de coups sur le casier et cadenas introuvable) j'ai porte plainte contre x a la gendarmerie et me suis tourne vers mon employeur mais celui ci me dit que les assurances ne marcheront pas car rien ne prouve que d'une part j'ai bien ete victime d'un vol et que d'autre part,ma malette se trouvait bien dans mon casier....et mon employeur,vu que ceci c passe 2 jours avant ma fin de contrat ne veut en gros pas en entendre parle et pense que ce n'est pas vrai.....que puis je faire pour prouver mes dire,quel sont les obligations de mon employeur,quels sont mes recours vis a vis de la lois,pensez vous que j'ai une chance de me faire remboursser.....merci a vous

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **10/01/2008** à **13:03**

Bonjour, rnrnSi les services de police vous en empêchent, vous disposez de la possibilité de déposer plainte directement auprès du Procureur de la République, par LRAR. rnrnPour le remboursement, avez vous sollicité votre propre assurance?rnrnCordialement, rnrnAntoine ETCHEVERRYrnrnwww.etcheverry-avocat.com